

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

République Française

L'an deux mil quinze et le dix-sept du mois de Décembre, à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 14 décembre 2015.

O B J E T :
AVENANT N° 01
EURO TOITURES

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, CETTOUR-CAVé Laetitia, Mme FIGUREAU Marie-Laure, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe

Absents : M. MOREL Alain

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'avancement des travaux de la réfection de la toiture de l'Eglise, et indique qu'il est nécessaire d'exécuter des travaux supplémentaires au niveau de la sous-toiture, pose d'un voile d'étanchéité de type Delta Fox. Il convient donc de régulariser par un avenant N°01, les travaux supplémentaire présenté par l'entreprise **EURO TOITURES** titulaire du marché – et vérifié par le cabinet d'Architecture D'AR-JHIL faisant apparaître une dépense supplémentaire se décomposant comme suit :

Modification N° 01 Montant de l'avenant présenté: 10 577,36 € H.T soit 12 692,83 € TTC correspondant aux travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant N° 01 tel que présenté par l'Entreprise **EURO TOITURES** pour un montant total de **10 577,36 € H.T soit 12 692,83 € TTC.**
- **CHARGE** Mme le Maire de signer les documents correspondants.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,